



Pharmaciens

Marche à suivre pour l'inscription des professionnels de la santé formés à l'étranger

Les pharmaciens sont des professionnels de la santé réglementés au Nouveau-Brunswick. Ils doivent par conséquent s'inscrire auprès de [l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick \(OPNB\)](#), l'autorité de réglementation, pour avoir le droit d'exercer les fonctions et de porter le titre de pharmacien, de pharmacien inscrit, de pharmacien autorisé, de pharmacien chimiste, de chimiste pharmacien, d'apothicaire ou de préparateur en pharmacie, et des abréviations « pharm. », « pharm a. » et « apoth. ».

Les pharmaciens communautaires et les pharmaciens d'hôpitaux remplissent les ordonnances, vendent les médicaments et offrent un service de consultation aux clients et aux professionnels de la santé. Ils travaillent dans des pharmacies de détail, des pharmacies en établissements de santé, ou ils peuvent travailler à leur compte. Les pharmaciens industriels participent à la recherche, au développement, à la promotion et à la fabrication de produits pharmaceutiques. Ils travaillent dans des compagnies pharmaceutiques et des organismes et services gouvernementaux.¹

Pour obtenir de l'information sur les possibilités d'emploi ou des renseignements supplémentaires, consultez le site [emploissantNB.com](#) ou le site [emploisNB.ca](#).



MARCHE À SUIVRE POUR S'INSCRIRE

Première étape – S'inscrire au Portail pour pharmaciens Canada : Il est tout d'abord obligatoire de s'inscrire au [Portail](#) pour devenir un pharmacien autorisé au Canada. Le Portail vous fournit un numéro d'identification national dont se servent les parties prenantes, sert de recueil central de documents et peut vous aider à suivre vos progrès. Assurez vous de choisir OPNB pour permettre au Portail d'avoir accès à l'information pertinente. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#).

PREMIÈRE PARTIE : ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Deuxième étape – Attestations d'études : Au Canada, il faut être au moins titulaire d'un baccalauréat approuvé par le [Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie \(CCAPP\)](#), ou l'équivalent. Les pharmaciens formés à l'extérieur du Canada doivent s'inscrire directement auprès du [Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada \(BEPC\)](#) pour faire évaluer leurs attestations en vue de déterminer l'équivalence (voir [Demande d'évaluation de dossier](#)). Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#). Un grade de premier cycle aux États-Unis approuvé par l'Accreditation Council for Pharmacy Education (ACPE) est accepté comme équivalent au Canada².

Troisième étape – Compétences linguistiques : Tous les pharmaciens doivent pouvoir communiquer couramment en français ou en anglais³. L'OPNB exige la réussite d'un examen des aptitudes linguistiques qui répond aux [normes](#) de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP). Il se pourrait que vous deviez payer des frais d'examen à une tierce partie. Les pharmaciens des États-Unis sont exemptés de cette exigence.

Quatrième étape – Examen : Vous devez tout d'abord réussir [l'examen d'évaluation du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada \(BEPC\)](#), avant de passer à [l'examen d'aptitude du BEPC](#), qui compte deux volets. Le premier volet comprend des questions à choix multiple. (QCM), alors que le deuxième est un examen clinique objectif structuré (ECOS). Il faut se soumettre à l'ECOS sur place, alors qu'il est possible d'effectuer le premier volet à distance. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#).

¹ Définition de la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#).

² Un grade de la Qatar University ou de la Lebanese American University est également accepté comme équivalent au Canada.

³ Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

DEUXIÈME PARTIE : INSCRIPTION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les personnes qui réussissent un volet de l'examen de qualification (quatrième étape) et répondent aux exigences en matière d'aptitudes linguistiques (troisième étape) sont admissibles à présenter une demande d'adhésion à l'OPNB.

Cinquième étape – Inscription conditionnelle et stage : Vous pouvez présenter une demande d'inscription conditionnelle à l'OPNB en créant un profil en ligne et ensuite en présentant votre demande accompagnée des documents justificatifs requis (voir [Inscription en tant que pharmacien – pharmacien formé à l'étranger.](#)) Vous devrez ensuite suivre une formation pratique structurée de 10 à 20 semaines au Nouveau-Brunswick, qui sera évaluée par un précepteur de l'OPNB. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#). Les pharmaciens des États-Unis sont exemptés de cette exigence.

Sixième étape – Inscription complète : Vous pouvez présenter une demande d'inscription complète après avoir réussi le stage, le deuxième volet de l'examen de qualification et l'[examen de loi](#). Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#).

Services d'orientation : Pour obtenir de l'aide au sujet de ce processus, communiquez avec votre responsable de l'orientation des professionnels de la santé à l'adresse emploissant@nb.com.



DROITS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS⁴

Les droits à payer pour une inscription complète s'élèvent au total à environ 7 680 \$CAD.

Le délai pour le traitement d'une demande commence sur réception de tous les documents requis. Il est possible d'obtenir l'autorisation d'exercer en 15 mois. Cependant, une étude menée en 2008 par l'Association des pharmaciens du Canada a déterminé que le délai moyen pour obtenir l'autorisation d'exercer est d'environ 26 mois.

Avant l'arrivée au pays : Vous pouvez entamer le processus d'évaluation des titres de compétences auprès du Portail pour pharmaciens Canada avant votre arrivée au Canada.



AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

Travailler au Canada

Pour avoir légalement le droit de travailler au Canada, vous devez avoir en votre possession des documents montrant que vous êtes citoyen canadien ou résident permanent, ou détenez un permis de travail valide. Pour obtenir de l'aide concernant le processus d'immigration, consultez le site [Immigration Nouveau-Brunswick](#).

Autres organismes professionnels (pas mentionnés ci-dessus)

- [Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick](#)
- [Association des pharmaciens du Canada \(APhC\)](#)



⁴ Les renseignements sur les délais et les droits sont des estimés établis en mars 2024. Certaines situations pourraient faire augmenter les délais et les droits. Par exemple : traduction de documents vers le français ou l'anglais, services de messagerie internationaux, notariation de documents, frais de déplacement et d'hébergement pour subir les examens sur place. exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle.